



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 7 un débit temporaire

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DEBIT DE
BOISSONS

CATEGORIE

Je soussigné(e) **GILLON**

Prénoms **Frédéric**

Profession ou qualité **Président**

Domicile **20 Place Saint-Benoît
55600 MARVILLE**

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Marville(55600)13PlaceSaint-Benoît

Le 15/02/2026 de 14h Jusque 19h

Le de Jusque

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Thé dansant

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Le 11/02/2026

Signature

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ☒ Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :GILLON Frédéric est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 ☒ catégorie

à Marville (55600) 13 Place Saint-Benoît

Le 15/02/2026

de 14h Jusque 19h

Le

de Jusque

Le

de Jusque

Fait à Marville

, le 11/02/2026

Le Maire

André JULLION



Enregistrer

Imprimer

Fermer